

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du jeudi 20 septembre 2018
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille dix-huit et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 13 septembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHE-RUMEAU.
<u>Représentés:</u> 0	Sont présents: Christian TOUHE-RUMEAU, Robert FASOLO, Guy AUBERT, Marie-Rose DEBRANCHE, Marie-Claude GELAS, Philippe GIRONI, Jacqueline LUGARDON, Christian SAUM-DECUNS, Olivier BIERER, Cyril SCRIVE
<u>Votants:</u> 10	Représentés: Excuses: Raphael MONDIN Absents: Secrétaire de séance: Christian SAUM-DECUNS

Monsieur le Maire demande le rattachement d'une délibération non prévue à l'ordre du jour ; après s'être concertés sur le sujet à traiter : étude de faisabilité - requalification de la traverse du village (RD 931 et RD 35), les membres de l'assemblée délibérante acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 26 JUILLET 2018

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du 26 Juillet 2018.

Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES - PLAN DE FINANCEMENT - DE 2018_030

Monsieur Le Maire rappelle que, suite aux dommages causés par les événements climatiques de fin mai-juin, la Commune a sollicité l'intervention de la dotation de solidarité de l'Etat, sur la base d'une première estimation des dégâts recensés.

Monsieur Le Maire rappelle aussi que la voirie n'est pas assurée par notre compagnie d'assurances et que les travaux recensés correspondent à des reconstitutions à l'identique n'apportant pas d'amélioration par rapport à l'existant dans le seul but de sécuriser le village en prévision aussi d'un autre événement climatique exceptionnel.

Monsieur Le Maire fait lecture du plan de financement.

***Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide***

- de solliciter Madame La Préfète du Gers pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques, des travaux HT permettant d'alléger la charge financière supportée par la Commune, aujourd'hui financée à 100% par celle-ci.

- APPROUVE le plan de financement de ces travaux comme suit:

DEPENSES :

Fossé de l'école :	44 473.24€
VC 307 dit du Balagué :	2 678.00€
Chemin de la Pachère, abords salle polyvalente	3 917.28€
Chemin de Pérès	1 263.16€
Entrées du cimetière communal	840.00€
Rues du village	5 750.00€
MONTANT H.T:	58 921.68€
T.V.A :	11 784.34€
MONTANT T.T.C	70 706.02€

RECETTES :

Commune de MOUCHAN : 70 706.02€ soit 100% du projet

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

INFORMATION SUR LA DEMANDE DE DISPONIBILITE D'UN AGENT

Monsieur le Maire invite Madame CARRERE Amandine, secrétaire de Mairie de Mouchan à présenter au Conseil Municipal, la nouvelle organisation du secrétariat de Mairie à partir du 1^{er} janvier 2019, suite à sa demande de disponibilité pour une durée initiale de 1 an.

Madame CARRERE présente le nouvel emploi du temps du secrétariat de Mairie avec des nouveaux horaires d'ouverture de l'APC et de l'accueil du public gérés par deux secrétaires avec deux missions très différentes : la première à l'accueil Mairie et APC (pour une durée hebdomadaire de 18 heures) et la seconde, à la Mairie, fermée au public (pour une durée hebdomadaire de 16 heures).

Après le départ de Madame CARRERE, le Conseil Municipal accepte les propositions présentées et charge Monsieur Le Maire de mener à bien ce dossier

PROTOCOLE ACCORD "SANTÉ COMMUNALE"

Monsieur Le Maire rend compte de son entrevue avec Monsieur CAPELLE Pierre qui propose que la Commune devienne partenaire avec le groupe AXA afin de permettre aux mouchanais de bénéficier d'une complémentaire santé accessible à tous à un tarif négocié.

Le Conseil Municipal accepte (à 9 voix pour et 1 abstention) que le groupe AXA informe les Mouchanais sur mais sans l'engagement de la Mairie de Mouchan.

Objet: SDEG MODIFICATION DES STATUTS - DE 2018_031

Par délibération du 6 juillet 2018, le comité syndical a décidé d'étendre les compétences du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour ancrer encore plus ses action dans le cadre de la transition énergétique.

Dans le cadre de ses nouveaux statuts, le SDEG a notamment modifié son article 2.5 intitulé "création-entretien-exploitation des infrastructures de charge" pour intégrer la nouvelle rédaction de l'article L2224-37 du CGCT concernat la mobilité GNV, bio GNV et Hydrogène.

La rédaction suivante concernant la compétence mobilité est proposée:

"2.5- Dans le domaine des infrastructures d'approvisionnement pour véhicules électriques, gaz ou hydrogène

Dans le cadre des dispositions de l'article L.2224-37 du CGCT, le Syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, sur leur demande expresse, les compétences relatives aux infrastructures d'approvisionnement pour véhicules électriques, gaz ou hydrogène, comprenant selon le cas:

2.5.1- Véhicules électriques ou hybrides rechargeables

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

2.5.2- Véhicules au gaz GNV et bio GNV

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures d'approvisionnement, nécessaires à l'usage des véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule) et au bio GNV raccordées au réseau de distribution de gaz naturel.

2.5.3- Véhicules hydrogène

La mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures d'approvisionnement, nécessaires à l'usage des véhicules hydrogènes."

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification statutaire.

*Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

ACCEPTTE cette modification statutaire.

Objet: ETUDE DE FAISABILITE - REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE DU VILLAGE (RD 931 et RD 35) - DE 2018_032

Monsieur Le Maire rappelle la réunion du 13 septembre 2018 à la Mairie de Mouchan avec la Mission Ingénierie des Territoires du Département du Gers et le CAUE 32 qui ont présenté un avant-projet de la requalification de la traverse du village (RD 931 et RD 35).

Mosieur Le Maire présente à son tour les documents et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur suite du projet.

*Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

ACCEPTTE l'étude de faisabilité proposée par la Mission Ingénierie des Territoires du Département et le CAUE 32.

CHARGE Monsieur Le Maire de lancer la procédure d'appel à candidature du maître d'oeuvre.

QUESTIONS & INFOS DIVERSES

- Monsieur Le Maire présente le devis de Monsieur TEYSSONNEYRE concernant l'élagage, l'abattage et l'entretien des arbres du village. Le devis de 2000€ HT est accepté à l'unanimité.
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame PITWORTH remerciant le Conseil Municipal et les bénévoles pour le nettoyage de leur maison suite aux intempéries alors qu'ils étaient à l'étranger. Touchés par ce geste, ils souhaitent faire un don de 250€. Le Conseil Municipal accepte et décide de reverser cette somme à la coopérative scolaire de Mouchan.
- Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Gondrin-Courrensan a recruté un professeur de gym et propose une mise à disposition de cet agent 4 heures par semaine. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,
Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 15

LE MAIRE,

LES CONSEILLERS,